

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 13 NOVEMBRE 2017
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le treize (13) novembre 2017 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Magella Roussel, maire, messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, Jasmin Couturier, Hugo Béland et Yann-Érick Pelletier et mesdames les conseillères suivantes : Myriam St-Laurent et Josée Martin.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière.
- 2. 2017-181 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.
Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie du procès-verbal de la séance du 2, 5 et 19 octobre 2017 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2017-182 Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 telle que présentée.

2017-183 Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 telle que présentée.

2017-184 Il est proposé par Monsieur Josée Martin et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017 telle que présentée.
- 4. 2017-185 ACCEPTATION DES COMPTES**
Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois et les documents relatifs aux contrôles administratifs. Le montant des comptes est \$ pour le 2731.

LISTE DES COMPTES DU MOIS

ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE OCT 2017	553420	C1701143	255,11
ANDRÉ HUDON	SAVON A MAIN	2017-10-30	C1701143	6,90
BELL MOBILITÉ INC	CELL VOIRIE NOV 2017	NOV 2017	L1700064	19,50
TECHNOLOGIES BIONEST INC.	ENTRETIEN, 152RG4E,2226RUE ROY	sv217251	C1701144	551,54
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AVOCAT	PROF.29 AOUT AU 27 SEPT 17 BML	38979	C1701145	405,29
GROUPE CCL	FORMULAIRE ÉLECTION	141801	C1701146	1 163,77
CENTRE BUREAUTIQUE	MADRIER	FCJ0050946	C1701147	6,89
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BALISE RÉFLECTEUR	FCK0164133	C1701148	15,80
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE	FCK0164144	C1701148	4,12
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PEINTURE FLUO, AMPOULE	FCK0165135	C1701148	19,00
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BONBONNEPROPANE	FCJ0051026	C1701148	93,00
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PILE	FCK0166627	C1701148	10,10
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	MADRIER	FCJ0050946-	C1701169	6,89
DICKNER INC.	CHALUMEAU AU PROPANE	3105254	C1701149	107,38
DICKNER INC.	BALISE SIGNALISATION	31035590	C1701149	324,42
DOLORES SOUCY	REPAS ÉLECTION 5 NOV 2017	2017	C1701150	100,09

EXCAVATION BONENFANT	NETTOYAGE FOSSÉ LAC SANDY	290516	C1701151	448,40
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUVL MAJ.01-11-17AU01-11-18	327230	C1701152	65,54
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	201702745108	C1701153	4,00
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	COLLECTE OCTOBRE 2017	113064	C1701154	1 984,52
CONSTRUCTION GIDES APRIL INC.	DESCENTE GOUTTIÈRE S. MUNI	6039	C1701155	197,30
GILLES MIGNEAULT	NIVELER RTE HARTON RANG 6	321427	C1701156	367,92
GISÈLE ROSS	JEUX POCHE GÉANT	1	M1701142	125,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. LUMIERE RUE SEPT 2017	646001948396	L1700065	135,57
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 2236, RUE PRINCIPALE	615401774458	L1700065	105,92
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 2445 RUE PRINCIPALE	629801747516	L1700066	83,65
HYDRO-QUÉBEC	LUMIERE RUE OCTOBRE 2017	664901665510	L1700066	140,11
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	CAHIER SPIRALÉ ÉLECTION	257239	C1701157	17,83
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	PAPIER COULEUR	257360	C1701157	74,91
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	SPIRALES ÉLECTION	257642	C1701157	13,23
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	ENVELOPPES	257668	C1701157	206,96
JOHANNE MORISSETTE	CONFÉRENCE UNIVERSITÉ RURALE	SEPT 2017	C1701158	215,00
MAGELLA ROUSSEL	FRAIS DÉPLACEMENT. FOR. MYRIOPHYL	2017-11-01	C1701159	51,00
MAGELLA ROUSSEL	REPAS FORMATION MYRIOPHYLE	2017-11-01-1	C1701159	16,38
MRC DE LA MITIS	TÉLÉPHONIE IP	3114	C1701160	132,77
MULTI-LIGNE DE L'EST	LIGNE JAUNE PARTIE NEUVE	1290	C1701161	996,62
ORIZON MÉDIA	RENOUV. WEB. 1DEC17AU1DEC18	1412	C1701162	235,70
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	MÉDIA POSTE, FOURNITURE	OCT 2017	C1701163	161,79
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	CAFETIÈRE	2017-1	C1701163	50,00
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉD OCT 2017	OCT 2017	L1700067	291,71
REVENU QUÉBEC	REMISE OCT 2017	OCT 2017	L1700068	791,57
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	ESSUIE TOUT PAPIER TOILETTE	9687	C1701164	74,62
RREMQ	AJUSTEMENT COTISATION RÉTROACT	OCT 2017	M1701141	12 104,70
SIGNALISATION B.S.L. INC.	SIGANLEURS RTE132, O-USÉE	2797	C1701165	423,11
TELUUS QUÉBEC	TÉL. S. MUNICIPALE	OCT 2017	L1700069	48,96
TELUUS QUÉBEC	TÉLÉPHONE SALLE MUNICIPALE	NOMBRE 2017	L1700070	48,96
TRANSPORT JOCELYN OUELLET	ÉTENDRE TERRE CLEPAGEOIS	3931	C1701166	137,97
UNIVERSITÉ LAVAL	FORMATION MYRIOPHYLLE	CRAD-C6	C1701167	149,47
LES SERVICES VERRON INC.	PNEU CAMION SERVICE	469354	C1701168	1 187,28
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TIMBRES	2017-10-10	L1700071	195,46
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE OCT 2017	2017-10-03	L1700071	50,31
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TIMBRES	2017-10-17	L1700071	195,46
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE ÉLECTION	2017-10-25	L1700071	27,97
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE OCT	2017-10-12	L1700071	50,07
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE OCT	2017-10-27	L1700071	46,42

BILAN DU MOIS octobre

Salaires nets : 3 employés	2 296.52 \$
Total des factures :	24 737.07 \$
Totaux des salaires et comptes du mois :	27 033.59 \$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	14 461.34 \$
Salaires payés :	2 296.52 \$
Reste à payer :	10 275.73 \$
Solde des comptes :	
no : 2731	855 969.31 \$
no : 2731	163 654.54 \$
no : 91550	155 103.30 \$

5. CORRESPONDANCE

6. 2017-186

CHANGEMENT DE SIGNATURE-EFFETS BANCAIRES

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de nommer Monsieur Magella Roussel, maire comme signataire des effets bancaires avec Mme Tammy Caron, dg-sec-trés.

pour et nom de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage pour les folios 2731 et 91550.

7. **2017-187** **AUTORISATION DE PAIEMENT- MRC GÉNIE MUNICIPALE-2016**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 34130 à la MRC de la Mitis pour le service de génie municipal pour l'année 2016 pour les projets du rang 4 Ouest et rang 6 au montant de 3 873.05\$.
8. **2017-188** **AUTORISATION DE PAIEMENT- MRC-HEURES INSPECTION 3^E TRIMESTRE**
Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture #34161 à la MRC de la Mitis pour les heures d'inspection du 3^e trimestre au montant de 3 246.36\$.
9. **2017-189** **AUTORISATION DE PAIEMENT-EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTIONS INC.**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la retenue de 5% pour les travaux de traitement de surface dans le rang 6, le montant est de 4 728.88\$.
10. **2017-190** **AUTORISATION DE PAIEMENT-VILLE DE MONT-JOLI PART FIMR(5/10)**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 17813 à la Ville de Mont-Joli la part du FIMR (5/10) leur appartenant au montant de 53 263.00\$.
11. **2017-191** **AUTORISATION DE PAIEMENT-CAIN-LAMARRE**
Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 39215 à la Firme Cain-Lamarre pour les services professionnels rendus du 3 au 31 octobre 2017 concernant le dossier Constructions B.M.L. au montant de 4 950.54\$.
12. **2017-192** **AUTORISATION DE PAIEMENT-CONSTRUCTION GIDES APRIL INC.**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 6000 à Construction Gides April inc. pour la réfection de la toiture de la salle municipale au montant de 30 874.98\$.
13. **2017-193** **AUTORISATION DE PAIEMENT-LES ENT. MICHAUD ET FILS INC.**
Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du décompte #1 à Les ent. Michaud et Fils inc. pour les travaux de remplacement de ponceaux dans les rangs 4 Est et Ouest ainsi que dans le rang 5 Ouest, pour un montant de 105 844.70\$.
14. **NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2017-2018**
2017-194 Sur proposition de Monsieur Hugo Béland appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme Monsieur Ghislain Vignola comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit novembre et décembre 2017, ainsi que janvier et février 2018.

2017-195 Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme Monsieur Yann-Érick Pelletier comme maire suppléant pour la période de 4 mois soit mars, avril, mai et juin 2018.

2017-196 Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme Monsieur Hugo Béland comme maire

suppléant pour la période de 4 mois soit juillet, août septembre et octobre 2018.

2017-197

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme Madame Josée Martin comme mairesse suppléante pour la période de 4 mois soit novembre et décembre 2018, ainsi que janvier et février 2019.

La municipalité autorise le ou la maire (esse) suppléant(e) durant sa période désignée à signer au nom et pour la municipalité en remplacement de monsieur Magella Roussel, maire en cas d'impossibilité de celui-ci. Et cela en faisant une résolution si l'occasion se présente.

15. 2017-198

ADOPTION -RÈGLEMENT 2017-03 « RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION »

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage est appelée à l'occasion à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels pour lequel, conformément à la loi, un comité de sélection doit être formé et un système de pondération et d'évaluation des offres doit être établi;

ATTENDU QUE selon l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec, le conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection et que le conseil peut fixer les conditions et modalités d'exercice de la délégation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Jasmin Couturier à la séance ordinaire du 2 octobre 2017; et qu'il est présenté par Mme Tammy Caron.

ATTENDU QUE l'emploi du générique masculin aux présentes a pour seul but d'alléger le texte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, appuyé Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le règlement no 2017-03 soit adopté statuant et décrétant ce qui suit :

ARTICLE 1 - TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de Règlement no 2017-03 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection.

ARTICLE 2 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 - DÉLÉGATION

Le conseil délègue au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

ARTICLE 4 - MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Tout comité de sélection ainsi formé par le directeur général et secrétaire-trésorier doit être composé de trois (3) personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal.

ARTICLE 5 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les personnes choisies par le directeur général et secrétaire-trésorier pour constituer le comité de sélection doivent:

- être disponibles
- avoir une compétence liée aux fins de l'appel d'offres;
- ne pas être en situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Les membres du comité de sélection doivent:

- procéder à l'évaluation des offres dans le respect des dispositions pertinentes de la loi, et plus particulièrement de la procédure et des règles mises en place à l'article 9.38.0.1.1 du Code municipal du Québec;
- procéder à l'évaluation des offres dans le respect des dispositions incluses aux documents d'appel d'offres;
- s'engager à agir fidèlement et conformément au mandat confié, sans partialité, faveur ou considération, selon l'éthique;
- procéder à une analyse individuelle de la qualité de chacune des soumissions reçues, et ce, avant l'évaluation en comité de sélection;
- s'engager à garder le secret sur leur nomination et sur les délibérations effectuées en comité;
- prendre les précautions appropriées pour éviter de se placer dans une situation potentielle de conflit d'intérêts;
- dénoncer tout intérêt dans l'appel d'offres et, le cas échéant, mettre fin immédiatement au mandat.

ARTICLE 7 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION, le 2 octobre 2017,
PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET, le 2 octobre 2017
ADOPTION, le 13 novembre 2017.

ENTRÉE EN VIGUEUR, le 13 novembre 2017.

Magella Roussel
Maire

Tammy Caron
Directrice générale/ secrétaire-trésorière

16. 2017-199

FORMATION-COMPORTEMENT ÉTHIQUE-NOUVEAUX ÉLUS(E)

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'autoriser l'inscription pour la formation en comportement éthique pour les nouveaux élus(e), Josée Martin, Hugo Béland et Yann-Érick Pelletier. Le coût de la formation est de 200\$ ch. repas inclus, date le 27 janvier 20148 à la MRC.

17. 2017-200

ENTRETIEN-FOURNAISE

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise les travaux d'entretien de la fournaise par Plomberie Robert Deschênes au montant de 824.22\$.

18.

SOUPER DE NOËL

Activités repas de Noël au Centre Lepageois le 16 décembre

19.

AFFAIRES NOUVELLES

a) TÂCHES ÉLUS(ES)

Voici la répartition des tâches pour les élus(es) municipaux :

Madame Josée Martin : Représentant bibliothèque, terrain de jeux et développement.

Monsieur Jasmin Couturier : Sécurité incendie

Monsieur Yann-Érick Pelletier : Sécurité civile

Madame Myriam St-Laurent : Urbanisme

Monsieur Ghislain Vignola : Voirie et développement

Monsieur Hugo Béland : Bâtiments et éolien

2017-201

b) RÔLE D'ÉVALUATION-TRIENNAL 2019-2020-2021

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage suivre la recommandation de Servitech de reconduire le rôle d'évaluation de 2019-2020-2021.

Mention : réception de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil : maire, conseiller # 1, # 2, # 3, # 4, # 5, et # 6.

Mention : réception du formulaire « liste des donateurs et rapport de dépenses » de tous les membres du conseil à la séance.

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS

20. **2017-202**

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, la fermeture de l'assemblée à 20h35.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.